

Bilan de l'expérience marocaine

(Ahmed Nouijai et Isabelle Attané)

Avec ses 28 millions d'habitants, le Maroc est l'un des dix pays les plus peuplés du continent africain. Il figure parmi les mieux placés sur le plan économique, avec un niveau de vie deux fois plus élevé que la moyenne africaine. Largement tourné vers l'Europe, tant par sa proximité géographique que par son histoire, le Royaume entretient avec elle, et en particulier avec la France, l'Espagne et l'Italie, des relations humaines, économiques et diplomatiques privilégiées. Il reste que le Maroc est confronté à de lourds défis, désireux d'entrer au prochain siècle sur la scène mondiale, dans un climat de profondes mutations sociales, économiques et démographiques.

Les transformations qui ont marqué le pays au cours du dernier demi-siècle sont d'abord politiques, avec son indépendance retrouvée en 1956. Dès lors, des efforts importants ont été réalisés afin de reconstruire les structures économiques héritées du Protectorat, en vue d'établir les bases d'une assise économique nationale. Des stratégies de développement ont été élaborées, témoignant d'une volonté réelle d'accroître le dynamisme économique, ne serait-ce que pour faire face à la croissance démographique. A l'instar de ses voisins africains, mais aussi de nombreux autres pays en développement, tant d'Asie que d'Amérique du Sud, le Maroc a vu sa population doubler en trois décennies, accroissant les contraintes dans de multiples domaines.

L'économie marocaine est fortement endettée, et connaît un net ralentissement de sa croissance depuis la fin des années 1980. Encore largement tributaire de son agriculture, le Maroc a fortement souffert des sécheresses à répétition de ces dernières années. Conjuguées à la croissance démographique, ces crises climatiques ont alimenté un exode rural croissant. L'un des faits les plus marquants a en effet été la formidable rapidité de l'urbanisation (un tiers de la population totale en 1960, plus de la moitié actuellement). Le Royaume doit donc aujourd'hui non seulement faire face à des contraintes structurelles, telles la pauvreté endémique importante de la population, l'analphabétisme, l'insuffisance en infrastructures de base... mais aussi à des contraintes conjoncturelles liées à la croissance démographique et à ses maigres performances économiques, à une urbanisation galopante et à une montée du chômage... Malgré ce contexte, la prise d'initiatives se développe et des projets ambitieux dans les domaines sanitaire, social, éducatif, associatif, environnemental... sont lancés. Le Maroc ne se contente donc pas de pallier les problèmes les plus urgents, il s'engage dans de vastes programmes d'aménagement et de développement sur le moyen et le long terme en vue de résorber les retards accumulés, avec la participation du secteur non gouvernemental et de la communauté internationale.

I. Une transition démographique en demi-teinte

Un recul significatif de la mortalité s'est opéré au Maroc depuis le début des années 1960, avec un gain en espérance de vie de plus de vingt ans (47 ans en 1962, 70 ans en 1999), tandis que dans le même temps, la mortalité infantile baissait des deux-tiers. Le Maroc continue pourtant d'accuser des retards dans ce domaine. La survie de l'enfant y est encore précaire par rapport aux pays d'un niveau de développement comparable. La longévité des adultes est en constante amélioration, de plusieurs années supérieure à celle de l'ensemble des pays en développement.

Les progrès en matière d'alimentation, d'hygiène et de santé, principaux facteurs de recul de la mortalité, n'ont pas bénéficié à tous de façon égale. Les disparités sont flagrantes. La durée de vie moyenne des citadins est de six ans plus élevée que celle des ruraux, la mortalité infantile deux fois plus forte dans les zones rurales que dans les villes. Vivre à la campagne reste donc un facteur discriminant en termes de mortalité, ce qui traduit un déphasage équivalent dans tous les autres domaines. Les inégalités sont également régionales : la probabilité pour qu'un enfant décède avant son premier anniversaire est deux fois plus élevée s'il naît dans l'Oriental, le Centre ou le Centre-Sud que dans le Centre-Nord. Tous les Marocains ne sont donc pas encore égaux devant la vie.

Maroc et Tunisie, suivis de l'Égypte, ont pris le pas, en matière de transition féconde, sur l'ensemble des pays de l'Afrique continentale, en franchissant le seuil de quatre enfants par femme dans la première moitié de la décennie 1990, alors que la moyenne africaine était de 5,7 enfants. Au Maroc, la fécondité est descendue en dessous de trois enfants, avec 2,8 enfants par femme aujourd'hui, mais la situation demeure très hétérogène. À l'échelon national, les différences de fécondité entre milieu urbain et milieu rural s'estompent progressivement, avec un écart inférieur à deux enfants (2,3 et 4,1 enfants par femme respectivement sur la période 1995-97). Mais sur les quelque soixante circonscriptions administratives (provinces et préfectures) que compte le Royaume, les écarts sont importants : à Casablanca, dans sa partie la plus aisée, les femmes avaient en 1994 cinq fois moins d'enfants que celles de la province fortement rurale et relativement démunie de Chefchaouen (1,4 et 6,9 enfants respectivement). Il est donc prématuré de parler d'un régime démographique marocain, une frange de la population restant encore à l'écart du processus de transition.

II. Une amélioration de la condition des femmes

Au Maroc, à l'instar d'autres pays arabes, mais aussi d'Asie, prévaut une préférence pour les fils. Selon la tradition, un héritier assure la pérennité de la lignée et la préservation du patrimoine familial. Il a aussi un rôle traditionnel de soutien envers ses parents pendant leur vieillesse, renforcé aujourd'hui du fait des déficiences des systèmes de retraites. Ce trait culturel n'engendre cependant pas d'inégalités flagrantes ni systématiques à l'égard des filles, tant sur les plans de la

santé ou de l'alimentation, par exemple, et l'avantage que la nature leur concède en termes de survie (mortalité infantile, espérance de vie) est respecté au Maroc. La différence est bien visible en revanche dans d'autres domaines, notamment en matière d'éducation. S'il est à peu près égalitaire en milieu urbain, l'accès à l'instruction est en effet extrêmement inéquitable en milieu rural, où les trois-quarts des garçons d'âge scolaire, mais moins d'une fille sur deux, fréquentent l'école.

La femme marocaine reste lésée dans beaucoup de domaines, et très dépendante de ses réseaux familiaux : une femme sur trois exerce une activité professionnelle, plus d'une sur deux est analphabète, elle est peu représentée dans l'enseignement secondaire ou supérieur. Ces entraves à son émancipation s'accompagnent de pratiques sociales discriminatoires, telles que les mariages arrangés, la répudiation, ou la stricte ségrégation dont elle est victime dans la vie publique. D'importants progrès sont pourtant enregistrés : un net recul du mariage et de la procréation chez les très jeunes femmes, un mariage de plus en plus tardif (19,6 ans en 1960, 26,1 ans en 1994), une pratique de la contraception de plus en plus fréquente (19% des femmes mariées en 1980, 56% en 1996), et les progrès notables accomplis en matière de santé reproductive témoignent d'une amélioration sensible de sa condition.

La médiatisation, l'instruction et les liens étroits entretenus entre les Marocains de la diaspora et leur famille restée au Maroc ont aussi œuvré en faveur de l'amélioration de la condition des femmes. L'amélioration peu à peu des normes sociales, et leur diffusion dans leur environnement ont contribué à l'accélération de la transition démographique au Maroc, mais aussi, en favorisant les transformations sociales, à la réduction des disparités entre hommes et femmes, dans tous les domaines.

Les projets élaborés par les autorités marocaines - avec la collaboration de plus en plus fréquente du secteur non gouvernemental - dans le souci de favoriser la promotion et l'insertion sociale des femmes, qui relèvent de domaines aussi divers que la protection juridique, l'éducation, la formation professionnelle, la santé, la création d'infrastructures de relais dans l'éducation des enfants (crèches, écoles...), ont commencé à donner leur fruit. Ces initiatives se heurtent à la rigidité des comportements sociaux qui lèsent les femmes. Leur participation aux prises de décision publiques et leur présence à des postes à responsabilité, n'a pas atteint le niveau souhaité. La conscience du fait que le développement, sous ses diverses formes, requiert la promotion des femmes, est réelle, mais l'évolution de leur rôle et de leur condition est lente.

III. L'alphabétisation, une priorité

Depuis son indépendance, le Maroc a accordé une priorité au secteur de l'éducation, en lui consacrant une part importante de son PIB, et a réalisé des progrès indéniables dans ce domaine. Quatre décennies n'ont cependant pas suffi à atteindre l'objectif de généralisation de

l'enseignement de base à l'ensemble des enfants d'âge scolaire, ni à éradiquer l'analphabétisme. Malgré une régression sensible, l'analphabétisme demeure extrêmement répandu : 90% de la population en 1960, 55% en 1994. Il est essentiellement le fait du milieu rural (75% contre 37% en milieu urbain), et touche surtout les femmes. Le Maroc accuse encore un retard important en matière d'alphabétisation par rapport aux autres pays en développement, y compris aux autres pays arabes.

Depuis le début des années 1990, des initiatives ciblées sur le milieu rural, sur les femmes et les filles, cherchent à rattraper les retards accumulés. Institutionnellement, elles se sont traduites par le lancement de projets tels que le Projet de Promotion de la Scolarisation des Filles, mis en place à partir de 1992, ou par la création, en 1993, de la Commission Nationale de Lutte contre l'Analphabétisme. Des campagnes d'envergure visant à sensibiliser les marocains aux bénéfices de la scolarisation de leurs enfants, en particulier des filles, ont été menées en collaboration avec diverses organisations non gouvernementales, et des efforts ont été consentis afin d'alléger les dépenses d'éducation des familles (gratuité des fournitures, création de cantines scolaires...). Mais les programmes d'alphabétisation lancés ces dernières années ont surtout touché les femmes urbaines, et se sont révélés défailants dans les zones rurales. Malgré les ressources mobilisées en faveur de l'éducation, les progrès réalisés restent modestes : la qualité de l'enseignement laisse encore à désirer, les groupes les plus défavorisés (ruraux, filles...) accèdent encore difficilement à l'école, et la quittent bien souvent avant même d'avoir atteint le seuil minimum de connaissances prévenant le retour inéluctable à l'analphabétisme.

IV. Des conditions de vie de moins en moins précaires

La pauvreté endémique recule au Maroc, mais une frange de sa population reste en situation de grande précarité. Elle sévit surtout en milieu rural, où près d'une personne sur deux est jugée vulnérable, car susceptible de passer à tout moment en dessous du seuil de pauvreté. Le milieu urbain n'est pas épargné : un tiers de sa population court ce risque. Ce sont au total 11 millions de personnes exposées. L'amélioration des conditions de vie passe bien sûr par l'éradication de la pauvreté, mais aussi par la prise en compte de facteurs multiples. L'aménagement du territoire, la création d'infrastructures et le développement social sont l'objet d'efforts importants, qui ne parviennent pourtant pas à faire face à la croissance démographique et urbaine rapide que connaît le Maroc depuis trois décennies, d'autant qu'il est tenu à la fois de résorber les déficits accumulés et de prévenir les besoins futurs. Il s'agit là d'un double défi qu'il s'efforce de relever.

La précarité des situations individuelles se situe d'abord dans le domaine de l'emploi. Résultat de performances économiques insuffisantes, de la croissance démographique et de l'urbanisation galopante des dernières décennies, le chômage augmente au Maroc : il touche

aujourd'hui près d'un actif sur cinq en milieu urbain, plus d'un sur dix en milieu rural. A l'instar des pays industrialisés et, de plus en plus, des pays en développement, le pays doit affronter en particulier une montée du chômage des jeunes, des actifs diplômés et du chômage de longue durée. On assiste de ce fait, dans les villes surtout, au développement d'un chômage structurel auquel pallie en partie le secteur informel, avec l'apparition d'activités précaires ou marginales. Ce secteur, qui emploie une main d'œuvre jeune, et souvent peu ou pas qualifiée, joue le rôle de régulateur du marché du travail, surtout en période de crise. Mais son développement accroît la précarisation de l'emploi, d'autant qu'il n'obéit généralement pas à la législation du travail.

Si le chômage reste au Maroc un phénomène essentiellement urbain (trois actifs au chômage sur quatre vivent en ville), c'est paradoxalement parce que les villes génèrent davantage d'emplois, et attirent donc la population au chômage. L'emploi rural est en effet encore largement dominé par l'agriculture (qui emploie à elle seule près de 80% des actifs ruraux), et très tributaire de ses résultats. Ainsi, les crises climatiques non maîtrisées, telles les sécheresses de 1994 et 1995, provoquent un exode rural massif qui contribue à la hausse du chômage dans les villes. Mieux former sa main d'œuvre, développer ses infrastructures pour libérer la production agricole des contraintes climatiques, et améliorer sa compétitivité à l'échelon international sont autant de priorités que se fixe le Maroc afin de relever le défi du chômage, qui s'annonce comme l'un des plus lourds de ces prochaines années.

La précarité des individus se situe également sur le plan alimentaire, le Maroc n'étant pas aujourd'hui en mesure d'assurer son autosuffisance dans ce domaine (en particulier en produits de base tels que les céréales, l'huile, le sucre...) ni même, y compris par les importations, de satisfaire entièrement la demande exprimée. Les fortes fluctuations de la production agricole nationale dues aux aléas climatiques, des capacités limitées de stockage des récoltes et la faible diversité des denrées produites, sont autant de facteurs d'insécurité alimentaire pour le pays.

L'accès aux denrées alimentaires est par ailleurs inégalitaire, tant sur le plan de la qualité (diversité, apports nutritionnels) que de la quantité. Entre 1970 et 1984, la qualité du régime alimentaire s'est améliorée en milieu urbain, mais elle s'est détériorée en milieu rural - phénomène qui n'est cependant pas spécifique au Maroc. La moitié des ménages marocains (2 millions au total) sont considérés comme vulnérables car exposés au risque d'insécurité alimentaire. Un enfant sur six en milieu urbain, mais presque un sur trois en milieu rural, est encore touché par des retards de croissance dus à la malnutrition. Des régimes alimentaires souvent mal équilibrés, résultat de conditions socio-économiques médiocres et d'habitudes alimentaires peu diversifiées, sont à l'origine de déficiences nutritionnelles débouchant sur certaines pathologies chroniques (anémie, goitre...).

Le chemin conduisant à la sécurité alimentaire au Maroc est encore long, mais la distance parcourue en ce domaine durant les dernières décennies a tout de même été considérable. Aujourd'hui, le taux d'accroissement des disponibilités alimentaires a dépassé celui de la population, ce qui atteste d'une amélioration globale des régimes alimentaires et incite à l'optimisme. Le Maroc ne semble pourtant pouvoir, à terme, garantir la sécurité alimentaire de sa population qu'à travers les échanges commerciaux avec l'extérieur, en augmentant le volume de ses importations. Il lui faudra pour cela exporter davantage afin de prévenir un trop grand déficit de sa balance commerciale.

L'une des priorités des autorités marocaines est le développement des infrastructures d'aménagement, étape préliminaire nécessaire à l'amélioration des conditions sanitaires de la population. Le constat actuel est lourd. L'électrification des logements, en passe d'être généralisée dans les villes (80% des ménages), ne concerne qu'un ménage rural sur dix. La dispersion de l'habitat en zones rurales reste une entrave majeure au développement de ses infrastructures : moins d'une personne sur cinq y a accès à l'eau potable, un ménage sur vingt dispose de l'eau courante dans son logement, et seulement une personne sur cent est raccordée aux réseaux d'assainissement. L'habitat jugé précaire ou insalubre concernerait un cinquième de la population urbaine, et les trois-quarts de la population rurale.

Le Maroc a engagé diverses actions afin de combler ces retards, dont des projets de construction de logements sociaux dans les villes destinés aux catégories sociales à faibles revenus. La population des bidonvilles a ainsi été ramenée de 13% en 1982 à moins de 7% en 1992. Il faut en outre reconnaître le mérite de ne pas seulement chercher à pallier le manque de logements par des constructions anarchiques, inesthétiques, comme cela se produit dans la plupart des mégapoles des pays en développement. Le Maroc manifeste en effet le souci de réhabiliter et préserver l'habitat ancien (*médina, qsour, qasbah*), pour l'intérêt historique qu'il représente.

Un éventail de programmes a été mis au point dans le but de développer les infrastructures rurales. Un projet d'électrification devrait, d'ici 2010, assurer le raccordement aux réseaux du tiers de la population marocaine : un programme d'approvisionnement en eau potable, mis en œuvre en 1995, devrait, dans sa phase finale, toucher 11 millions de bénéficiaires. Le désenclavement des zones rurales, par la construction d'infrastructures routières, fait également l'objet de programmes.

L'amélioration des conditions de vie passe aussi par celle des performances du secteur de la santé. La densité médicale augmente mais demeure insuffisante, surtout en milieu rural, et il reste nécessaire de développer les programmes de prévention et de lutte contre les maladies, tout en renforçant l'offre de soins. Des initiatives parallèles, dépassant le domaine de la santé *stricto sensu*,

se développent aussi, en particulier en ce qui concerne la protection sociale, la prise en charge des personnes handicapées ou l'insertion des enfants en situation de rupture sociale ou familiale, afin d'enrayer la marginalisation de certaines catégories de la population.

Ces dernières années, les initiatives du Ministère de la Santé et des organisations non gouvernementales afin de pallier les lacunes du système de santé se sont multipliées. Une forte mobilisation sociale et les efforts financiers consentis ont permis d'enregistrer des progrès notables, notamment en matière de prévention des maladies infantiles (poliomyélite, rougeole, diphtérie, coqueluche) et de réduction des risques liés à la maternité. La couverture vaccinale des enfants a ainsi atteint près de 90% en 1997, sans distinction de sexe. Un plan quinquennal de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles, ciblé sur les populations à risque (prostitué(e)s, toxicomanes...) a été mis en place. Des programmes d'envergure dans le domaine de la santé reproductive, tels que le Programme National de Planification Familiale ou la Stratégie Nationale de Maternité Sans Risque, ont permis d'augmenter la prévalence contraceptive, en particulier en milieu rural, de développer l'utilisation de moyens de contraception longue durée et d'améliorer de la qualité des services sanitaires et sociaux. Ils visent également à améliorer la surveillance périnatale (grossesse, accouchement), la qualité des soins obstétricaux et la prise en charge globale des soins de santé maternelle. D'autres programmes touchant à la réduction de la mortalité néonatale et infantile (lutte contre les maladies diarrhéiques, les maladies de carence, les infections respiratoires aiguës...) ont sensiblement amélioré les conditions sanitaires des enfants. Mais les actions entreprises en faveur la santé maternelle et infantile demeurent insuffisantes : les services de pédiatrie se développent, mais sont surtout concentrés dans les zones urbaines, la mortalité maternelle reste élevée, et l'accès aux soins prénatals trop rare.

V. Vers une restructuration des modes de financement social

La baisse rapide de la fécondité et le recul de la mortalité s'accompagnent de changements dans la structure de la population et dans la composition des ménages, modifiant ainsi progressivement les rôles et les attentes de chaque génération à l'égard des plus jeunes ou des plus moins jeunes. Le Maroc, avec plus d'un tiers de sa population qui a de moins de 15 ans et 5% de 65 ans ou plus, a une population jeune. Il compte cependant, avec la Tunisie, parmi les pays du continent africain dans lesquels le processus de vieillissement est le plus avancé. Le problème du vieillissement ne présente pas encore d'urgence absolue, mais se profile imperceptiblement. Entre 1960 et 1994, la population des « vieux » et des « non-vieux » a crû à des rythmes semblables, autour de 2,5% par an. Depuis 1994, les écarts vont croissant. Au cours des cinq dernières années, les premiers se sont accrus à un rythme moyen de 4%, 2,5 fois plus que vite que le reste de la population. Dans trente ans, le différentiel de croissance devrait s'établir dans un ratio de 6,5 à 1, portant, à cet horizon, la proportion de 65 ans ou plus à 8%.

La famille a longtemps été l'institution sociale privilégiée destinée à répondre aux besoins des personnes âgées. L'efficacité des solidarités familiales dans ce rôle, leur coût social modique, et le faible poids démographique des personnes âgées ont fait que, jusqu'à présent, les autorités marocaines n'ont pas eu à intervenir en tant qu'institution de relais. Modernisation sociale (participation croissante des femmes aux activités hors du foyer, la rupture de la co-résidence ou de la proximité parents-enfants en raison de l'exode rural ou des migrations outre-mer, individualisme croissant) et diminution du nombre d'enfants, remettent en cause le fonctionnement des solidarités intergénérationnelles. L'élargissement de la couverture des personnes âgées par les différents régimes de retraite devra donc très vite venir en renfort à la famille pour assurer leur prise en charge. Dans cette perspective, des efforts consistant notamment à instaurer le versement d'une pension de retraite minimale ont été faits depuis milieu des années 1990.

Les modes du financement social sont appelés à changer, non seulement en ce qui concerne la prise en charge des personnes âgées, mais aussi de celle de toute une frange de la population qui était jusqu'à présent largement dépendante des transferts financiers provenant des émigrés. Par les transferts de leur épargne, les émigrés ont participé à l'entretien de plusieurs milliers de familles restées dans le pays, et ainsi contribué à la réduction des disparités sociales et au recul de la pauvreté. Or, ces transferts tendent à se réduire, non seulement parce que l'émigration est de plus en plus contrôlée et sélectionnée, mais aussi par l'effet de l'arrivée des enfants des deuxième et troisième générations d'émigrés à l'âge adulte. Ceux-ci s'arriment de plus en plus à leur pays d'accueil, souhaitant bien souvent s'y installer de façon durable, et ne témoignent plus qu'une solidarité ponctuelle à l'égard de leur famille restée au Maroc. L'immigration a au cours des dernières décennies notablement contribué à l'atténuation du chômage, à l'entrée de devises, et à l'alimentation de l'investissement. Le Maroc, dans sa politique globale de développement, devra trouver d'autres voies que le transfert automatique de l'épargne de ses émigrés pour préserver les liens avec la diaspora et les bienfaits, notamment économiques, qu'elle est à même de lui fournir.

VI. Préserver l'environnement, une préoccupation réelle

La protection de l'environnement s'inscrit elle aussi dans les préoccupations nationales, à travers des programmes tels que la Stratégie nationale pour la protection de l'environnement et le développement durable, ou le programme Action 30. La désertification et, à une plus grande échelle, la déforestation, progressent rapidement au Maroc où, comme dans nombre d'autres pays en développement, la pression démographique pèse de plus en plus lourdement sur l'environnement. Le pâturage intensif, voire parfois anarchique lorsque les troupeaux sont laissés en liberté, le défrichage massif d'immenses étendues boisées pour satisfaire aux besoins grandissants en bois de chauffage, matériaux de construction, fourrage, extension des terres

arables, urbanisation galopante... ont, dans certaines régions, un effet véritablement dévastateur. Chaque année, 25 000 hectares de forêts disparaissent. Cette déforestation massive entraîne de graves problèmes d'érosion du sol, dont résultent l'appauvrissement rapide de la terre, la détérioration des rendements des surfaces agricoles, et donc l'accroissement de la pauvreté rurale.

Soucieux de préserver l'environnement, la faune et la flore, le Maroc crée des sites protégés et des réserves naturelles. Des programmes de réintroduction d'espèces animales ou végétales en voie de disparition sont en cours. Dans le Sud du pays, les autorités ont mis en œuvre des mesures visant à freiner la désertification menaçant les palmeraies et les zones habitées. Un plan national ambitieux consiste à planter des arbres en nombre, afin de satisfaire à terme la consommation des industries nationales, et des quotas d'abattage légal d'arbres ont été établis pour enrayer la déforestation. Des actions d'éducation, menées pour la plupart avec le concours des organisations non gouvernementales, ont été lancées dans le but de sensibiliser l'opinion aux problèmes de l'environnement, en particulier dans les écoles.

Le souci de préserver l'environnement relève aussi de la volonté d'améliorer la gestion des sols, dans le but de maintenir l'équilibre entre les hommes et les ressources. Entretenir les forêts, créer des infrastructures d'irrigation, ménager les ressources naturelles et, plus largement, protéger l'ensemble des écosystèmes, est nécessaire à l'économie marocaine, qui tire de la nature une part non négligeable de ses ressources. Les forêts du Maroc procurent par exemple la matière première de nombreuses industries (secteur du papier, du bâtiment, de la scierie, de l'artisanat, production de liège, de caoutchouc...). Divers programmes de lutte contre l'érosion des sols, de protection des forêts, de mise en valeur du patrimoine naturel et de développement de l'agriculture irriguée sont mis en œuvre à ces fins.

VII. Des initiatives porteuses

Des contraintes sociales, économiques et démographiques, nouvelles ou anciennes, telles l'inégale répartition spatiale de la population, l'urbanisation rapide, les déséquilibres régionaux..., ont incité le gouvernement marocain à multiplier les initiatives de tous ordres dans les domaines de la population et du développement (éducation, santé, emploi, amélioration du cadre de vie...). Il a engagé une politique de décentralisation qui cherche en particulier à résorber les déséquilibres entre les différentes régions, mais aussi entre milieu urbain et milieu rural. La régionalisation qu'il instaure sur les plans à la fois administratif, organisationnel et institutionnel, vise à mieux satisfaire les spécificités locales, à réduire des disparités internes et à promouvoir le développement économique. Ces initiatives nationales, en faisant de plus en plus souvent appel au secteur non gouvernemental et à la coopération internationale, s'offrent, dans les objectifs qu'elles se fixent, de meilleures garanties de succès.

L'une des initiatives les plus originales a été la mise en œuvre du Programme de Priorités Sociales BAJ (*Barnamaj al Aoulaouiyat al Ijtimaya*), composante majeure de la stratégie de développement social adoptée par le gouvernement. Ce programme, soutenu par la Banque Mondiale, a pour objectif d'améliorer les conditions socio-économiques des populations défavorisées, en leur ouvrant l'accès aux services sociaux de base. Ciblé sur les provinces les plus sévèrement touchées par la pauvreté, l'enclavement et l'analphabétisme, il adopte une approche intersectorielle et s'articule autour de trois composantes principales : la scolarisation, les soins de santé de base et la promotion de l'emploi par la promotion nationale.

La composante sanitaire du BAJ vise à faciliter l'accès aux services de soins de santé, à renforcer le programme de maternité sans risque et à soutenir les programmes prioritaires de santé publique. Mis en œuvre dans les zones les plus défavorisées, son principal objectif est de résorber les déséquilibres régionaux, tant en matière d'accès aux soins (taux d'encadrement médical...) que d'infrastructures.

Le projet éducatif inscrit au BAJ a quant à lui pour ambition d'améliorer l'accès et la rétention dans l'enseignement fondamental, en particulier dans les zones rurales enclavées, de réduire les disparités entre filles et garçons en matière de scolarisation, et de développer la qualité de l'enseignement et l'impact des programmes d'alphabétisation. La composante de ce programme concernant l'alphabétisation des adultes vise quant à elle à remédier aux carences des précédentes campagnes d'alphabétisation. Ce programme pilote, qui touche un public restreint, a pour objectif de renforcer les motivations des individus à travers l'application immédiate des connaissances acquises, la conception de supports appropriés et la formation des enseignants.

L'élévation des connaissances dans tous les domaines est un objectif commun à la plupart des projets mis en œuvre. Des projets éducatifs tels que le Programme Information, Education et Communication, incluant un projet d'éducation en matière de population, a été initié par le Ministère de l'éducation nationale. Ils sont destinés, par différents circuits, à sensibiliser la population à diverses questions, dont celle du développement durable, de la santé reproductive, de la planification familiale, de la migration, de l'environnement...

VIII. Quel avenir pour la démographie marocaine ?

Ces dernières décennies, le Maroc s'est engagé dans la voie du développement, dont les multiples facettes (développement social, économique, sanitaire...) nécessitent des efforts soutenus et diversifiés. Pour s'offrir de meilleures garanties de succès dans la réalisation de leurs objectifs, les autorités marocaines se sont ouvertes au secteur non gouvernemental, désormais perçu comme un acteur essentiel dans le processus de rééquilibrage économique, politique, social et culturel du pays, en particulier sur le plan local. De cette ouverture, est née une collaboration étroite et en essor constant avec les organisations non gouvernementales marocaines d'abord,

mais aussi avec différents organismes internationaux (Banque Mondiale, Organisation des Nations Unies...).

Parallèlement aux recherches démographiques classiques qu'il mène régulièrement, le Maroc s'intéresse aujourd'hui aux nouveaux concepts de la démographie, concepts qui s'inscrivent à la fois dans un champ plus large et dans des perspectives plus lointaines. Les liens entre la population et le développement ou entre la population et l'environnement, les questions de santé reproductive ou celles relatives au genre, sont désormais des parties intégrantes du projet de développement global. A l'instar d'autres pays en développement en passe d'achever leur transition démographique, la nécessité de réduire la croissance de la population n'est plus aussi cruciale au Maroc, et ne se situe donc plus au centre des préoccupations nationales. Les dernières projections démographiques réalisées par le CERED prévoient une population de 35 millions d'habitants en 2014, soit un rythme de croissance encore soutenu (+1,4% par an) au cours des quinze prochaines années. Dès lors, l'accroissement démographique devrait ralentir sensiblement, en se situant autour de +0,5% par an jusqu'en 2060, ce qui correspond à peu près à la moyenne actuelle des pays développés. Guère alarmistes, ces prévisions incitent aujourd'hui le Maroc à se tourner davantage vers la résolution de problèmes d'ordre plus qualitatif, dont l'amélioration des conditions de vie et l'ensemble des progrès qu'elle implique représentent une composante essentielle.

Son peuplement composite, sa diaspora de deux millions de personnes, son potentiel considérable dans le secteur du tourisme, son ouverture sur l'Europe et le monde, et sa prise de conscience précoce, par rapport à la plupart des autres pays en développement, de la nécessité de protéger l'environnement, d'éradiquer la pauvreté et l'analphabétisme ou de promouvoir le statut des femmes, constituent pour le Maroc des atouts majeurs en matière de progrès social et de développement. Il s'agit maintenant pour lui d'exploiter ses multiples ressources afin de parachever l'ensemble des projets entrepris.